

## Comité exécutif du 14 septembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue en visioconférence, le 14 septembre 2023.

PRÉSENTS : Mme Julie Dufour, Mairesse, M. Kevin Armstrong, vice-président, et MM. Martin Harvey, Michel Potvin, Jean Tremblay, conseillers;

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général, Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier

À 15h37, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

### 3. AFFAIRES GÉNÉRALES

#### 3.1 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN TRAITEMENT TEMPORAIRE AUX PUIITS 71, 72 ET 76 – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2023-489

VS-CE-2023-764

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture et l'installation d'un traitement temporaire aux puits 71, 72 et 76 dans l'arrondissement de La Baie. (appel d'offres 2023-489 estimé de 13 000 000,00 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT l'entente sur la prestation des services expire après une période de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT que le contrat comporte deux (2) options de renouvellement pour une année supplémentaire chacune aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

MABAREX INC. (NEQ : 1172183569)  
2021, rue Halpern, Montréal (Québec) H4S 1S3

11 428 854,18 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
MABAREX INC.	1 à 5	Fourniture et installation d'un traitement temporaire aux puits 71, 72 et 76	9 940 295,00 \$
Total avant taxes :			9 940 295,00 \$
TPS :			5% 497 014,75 \$
TVQ :			9,975 % 991 544,43 \$
<b>TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus</b>			<b>11 428 854,18 \$</b>

QUE la Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

**Comité exécutif du 14 septembre 2023**

---

---

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6500104.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 16h09.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ASSISTANT-GREFFIER

JT/vt